

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCÈPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUNAUX COMMUNE DE 1896 VOUVRY

Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur.

SECTEURS D'ENCEPAGEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX									
Côte	Barne	Fond-de-Barne	Haute-Grive	Amarel	Vrebieux	Champ-Coudrey			
A	B	C	C	C	D	D			
0.16	0.57		0.02	0.02	0.13	0.20			
Surface en ha									
Cépages précoces à très précoces									
Müller-thurgau									
			VV		VV	VV			
Cépages de 1ère époque à 1 à 2									
(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)									
Chasselas						VV			
Chardonnay	VV				X	VV			
Pinot gris						VV			
Pinot blanc	VV					VV			
Sauvignon blanc (1 à 2)	VV								
Muscat (1 à 2)	V								
Cépages de 2ème époque et 2 à 3									
(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)									
Riesling	XX	XX		XX					
Cépages de 3ème époque									
(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)									
Classes de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007:									
Cépage Grand Cru	V V GC	Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)							
Cépage adapté	V V	Cépage dont on est sûr qu'il est garant d'un très bon vin dans ce secteur							
Cépage autorisé	V	Cépage qui permet d'élaborer un bon vin dans ce secteur, mais pour lequel l'étude doit être approfondie							
Cépage mal adapté	X	Cépage dont la qualité du vin dans est moyenne dans ce secteur et qu'il convient de changer à la prochaine reconstitution							
Cépage interdit	X X	Cépage dont la qualité du vin est insuffisante dans ce secteur. Toute nouvelle plantation avec ce cépage n'a pas droit à l'AOC dès l'affinement et l'homologation des secteurs d'encépagement.							

TABLEAU SYNOPTIQUE DES PRIORITES D'ENCÈPAGEMENT DE CHAQUE SECTEUR COMMUN. - COMMUNE DE 1896 VOUVRY

Pour de plus amples détails, se référer au descriptif de chaque secteur

		SECTEURS D'ENCEPAGEMENT AVEC LES PRINCIPAUX NOMS LOCAUX OU CADASTRAUX						
		Côte	Barne	Fond-de-Barne	Haute-Grive	Amarel	Vrebieux	Champ-Coudrey
CEPAGES ROUGES		A	B	C	C	C	D	D
Surface en ha		1.31	2.24	2.03	1.22	0.80	1.19	0.63
Cépages précoces à très précoces		(Epoque de maturité 10 jours avant le Chasselas)						
Garanoir		VV						
Cépages de 1ère époque et 1 à 2		(Epoque de maturité plus ou moins 5 jours par rapport au Chasselas)						
Pinot noir		VV	VV			VV	VV	
Gamay		VV		VV	VV		VV	VV
Gamaret		VV		VV		VV		
		VV						
Cépages de 2ème époque et 2 à 3		(Epoque de maturité 5 à 15 jours après le Chasselas)						
Cépages de 3ème époque		(Epoque de maturité 15 à 30 jours après le Chasselas)						
Classes de qualité des cépages selon l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004 avec les modifications du 20 juin 2007:		Cépage particulièrement bien adapté dans ce secteur ou partie de secteur et qui est réputé produire des vins de grande qualité (typicité des terroirs)						
Cépage Grand Cru	V V GC							
Cépage adapté	V V							
Cépage autorisé	V							
Cépage mal adapté	X							
Cépage interdit	X X							